



Les organismes publics de recherche ne doivent pas devenir des agences de moyens :

Le SNTRS-CGT dénonce le double discours du pouvoir sur la structuration de la recherche

Depuis plus de quinze ans, les restructurations dans l'enseignement supérieur en matière de recherche prennent pour prétexte la visibilité à l'international de la recherche française. Sous couvert de classement de Shanghai, les universités doivent se regrouper et se transformer en grandes universités de recherche pour augmenter la masse critique de publications. Les chercheurs des organismes de recherche doivent signer leurs publications en affichant en première position un rattachement universitaire. Ainsi, en 2021, cinq universités françaises se retrouvent dans les 100 premières au classement de Shanghai, ce résultat déclenchant le satisfecit de « notre » ministre et de France Universités (ex Conférence des Présidents d'Universités « CPU »).

L'objectif semble enfin atteint, les universités françaises sont visibles à l'international. **Pourquoi dans ces conditions, des acteurs majeurs du monde universitaire, du monde politique et économique, à la tête d'institutions importantes, demandent-ils de donner toujours plus de pouvoir en matière de recherche aux universités, au détriment des organismes de recherche ?** Pour augmenter le nombre d'universités éligibles au classement de Shanghai ? Pour les faire monter dans ce classement ? Classement dont les biais et les limites sont par ailleurs reconnus. La plupart des regroupements ont été effectués ; augmenter les prérogatives des universités en matière de recherche ne changera pas la donne, à moins de penser que les organismes de recherche sont un frein au développement de la recherche en France. Ou ne serait-ce pas plutôt une question politique ? **Ce que nous constatons, c'est que l'existence des organismes nationaux s'oppose à une vision territorialisée et utilitariste de la recherche qui est celle de nos gouvernants, et qu'elle s'oppose également à la volonté hégémonique de certains dirigeants d'universités qui souhaitent prendre le pouvoir plein et entier sur la recherche.**

Pour prouver qu'il s'agit bien des enjeux actuels, revenons sur le congrès de la CPU, le 13 janvier 2022. En effet, tous les discours allaient dans le même sens :

- la déclaration du Haut-commissaire au plan, M. François BAYROU, a indiqué que l'université doit être « *reconnue comme l'interlocuteur naturel en matière de recherche* », et a proposé de lancer une réflexion sur un partenariat possible entre le haut-commissariat au Plan et France Universités.

- la déclaration du président de la République : « *Demain, ce sont nos universités qui doivent être les piliers de l'excellence, le centre de gravité pour la recherche comme pour la formation. Pour cela, il nous faudra bâtir plus de ponts entre les universités et les organismes de recherche afin de disposer d'un système efficace, reconnu et toujours plus attractif à l'international. [...] il faudra encore que nous renforçons la capacité de nos grands organismes à jouer un rôle d'agences de moyens pour investir, porter des programmes de recherche ambitieux* ».

- dans l'exposé de la ministre Frédérique Vidal, les organismes de recherche ne sont cités qu'une seule fois, en appui aux universités, pour conclure : « *Ce quinquennat est aussi celui qui aura permis aux établissements français avec l'appui des organismes de recherche de conquérir enfin la visibilité qu'ils méritent à l'international [...]. « La France est la première puissance universitaire en Europe et la 3e au monde voilà un palmarès que d'aucuns n'espéraient plus dans ce classement si emblématique malgré ses limites. »*

Donnons la parole aux patrons des universités qui s'expriment encore plus clairement :

- dans le programme de France Universités présenté en vue de l'élection présidentielle : *« faire des universités françaises, à l'instar de leurs homologues étrangères, des opérateurs de la recherche et d'innovation plus compétitifs, en renforçant leurs responsabilités dans ces domaines et en développant leur rôle de charnière entre formation, recherche et innovation.*

[...]
Clarifier dans l'organisation nationale de la recherche les rôles d'orientation stratégique, d'agence de moyens et d'opérateurs ainsi que les missions confiées dans ce cadre.

[...]
Orientations et propositions :
Restructurer le pilotage de la recherche et l'innovation en biologie santé en confiant aux universités la tutelle des unités de recherche.

[...]
Confier aux universités la délégation pleine et entière de gestion de toutes les unités mixtes de recherche pour une réelle simplification et une meilleure efficacité de leur fonctionnement. »

Tous les acteurs, hormis les directions des organismes de recherche, ont pour ambition dès le prochain mandat présidentiel de transformer les organismes de recherche en agences de moyens, de clarifier leurs prérogatives et de réclamer comme interlocuteurs en matière de recherche les universités et bien sûr France Universités ! Sur ce sujet, tous les démentis du ministère aux organisations syndicales sont faits lors de réunions qui restent « confidentielles » et qui plus est uniquement à l'oral. Ils ne sont là que pour « rassurer » et « calmer » d'éventuelles rébellions. Aucune déclaration publique officielle, aucun texte écrit, du ministère ou du Président de la République, n'apporte de démenti clair.

Bien au contraire, le ministre semble vouloir « taire » l'existence même des organismes de recherche, participant ainsi à leur effacement. Par exemple lors de l'émission « 8h30 France info » le samedi 22 janvier, F. Vidal n'a jamais prononcé les mots « organisme de recherche » lorsqu'elle a parlé de la recherche française.

Au mieux, selon le Capital et ses fidèles serviteurs, l'existence des organismes de recherche n'a de sens que pour asservir la recherche aux besoins et desiderata du patronat de chaque territoire et servir au passage les ambitions de France Universités ; au pire, ils doivent « disparaître » et se dissoudre dans l'Agence Nationale de la Recherche, comme le préconise la note de la Cour des comptes dans « *les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités* » du 21 octobre 2021. **La territorialisation de l'enseignement supérieur est déjà en marche, le transfert de la gestion de la recherche aux universités élargirait cette territorialisation à la recherche, synonyme d'un coup sans précédent porté au service public de recherche et à ses valeurs.**

Pour le SNTRS-CGT, le rôle des organismes de recherche ne peut se résumer à celui d'agence de moyens. Ces organismes, avec leurs personnels scientifiques et d'appui, permettent une structuration et une coordination nationales dans l'ensemble des disciplines. Ils sont souvent seuls à même d'apporter à la recherche des moyens d'envergure et de grands équipements. Le lien avec la recherche universitaire se pratique dans les unités mixtes de recherche, il est aujourd'hui très fort et mutuellement bénéfique, malgré les multiples attaques dont il a été l'objet. **Réduire la recherche française à un ensemble de regroupements universitaires en concurrence entre eux serait une catastrophe pour notre pays.**

Le président de la République E. Macron et sa ministre F. Vidal préparent-ils sciemment la disparition des organismes de recherche en accompagnant les discours qui portent ce message mais aussi en omettant toute référence à leur rôle fondamental dans la recherche française ? Si ce n'est pas le cas, qu'ils l'affirment alors clairement !

Les personnels des organismes de recherche sont attachés au statut d'opérateur et au caractère national de leur organisme. À leur côté, le SNTRS-CGT mettra toutes ses forces dans la défense du statut de fonctionnaire d'État, qui implique la résorption de la précarité, et pour la sauvegarde du service public de recherche et d'enseignement supérieur !